



UNION INTERPARLEMENTAIRE

45^{ème} session de la Commission du développement social

Thème prioritaire 3a): Promouvoir le plein emploi et un travail décent pour tous

Allocution de

M. Patrice Martin-Lalande

Membre de l'Assemblée nationale française
Premier Vice-Président de la Commission permanente du développement
durable, du financement et du commerce (UIP)

New York, le 9 février 2007

A vérifier à l'audition

M. le Président, Mmes et MM. les délégués

Je suis membre de l'Assemblée nationale française et j'ai l'honneur de m'adresser à vous, en ce jour, en ma qualité de représentant de l'Union interparlementaire et de sa Commission permanente du développement durable, du financement et du commerce dont je suis l'un des vice-présidents.

Par ce dialogue avec votre Commission, nous espérons poursuivre l'échange utile de points de vue qui, d'une part, peut contribuer à faire traduire vos objectifs en lois promulguées, budgets votés et contrôles réalisés par les parlements nationaux et, d'autre part, vous éclairera peut-être quant à l'opinion de nos parlements membres sur les questions inscrites à votre ordre du jour.

Permettez-moi aussi de rappeler, d'emblée, que je ne suis pas le seul parlementaire présent dans cette salle aujourd'hui. L'importance du sujet qui nous réunit – créer et préserver un travail décent pour tous - est telle, en effet, que l'UIP n'a pas manqué d'informer ses parlements membres de cette session largement à l'avance, incitant les législateurs chargés de ces questions au sein des commissions parlementaires à se joindre à leur délégation nationale envoyée à cette réunion. Je me réjouis de voir que nombre d'entre eux ont accepté cette invitation.

Si nous accordons une grande attention à ce débat, c'est aussi parce qu'il précède la discussion que l'UIP organisera lors de sa 116^{ème} Assemblée en Indonésie, fin avril, intitulée « *Création d'emplois et sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation* ». La résolution qui viendra conclure ce débat est en train d'être rédigée par notre commission permanente. Notre présence ici, en tant que parlementaires, nous permettra de transmettre vos principales conclusions sur l'emploi à nos membres lorsqu'ils se réuniront en Indonésie.

M. le Président,

Le travail détermine profondément toute vie humaine. Le « travail décent » pourvoit aux besoins matériels quotidiens, mais il renforce aussi la dignité et le respect de soi ; il construit des sociétés stables, fortifie familles et collectivités. Le travail est au cœur de l'Objectif du Millénaire pour le développement qui nous prescrit de réduire de moitié la pauvreté à l'horizon 2015 et, en fin de compte, il revêt la plus haute importance pour la plupart des autres objectifs de développement.

L'emploi dans un travail décent est aussi une des préoccupations majeures des parlementaires. Etant proches de nos électeurs, nous savons la détresse des chômeurs, des personnes en sous-emploi et de ceux, de plus en plus nombreux, qui craignent de perdre leur emploi. Pour nous, la création d'emplois est non seulement une question sociale et économique, mais aussi une des questions centrales de la politique. Elle rappelle la tension entre les nantis et les démunis.

Elle suscite des débats sans concession au Parlement et sert souvent de pierre de touche électorale.

Force est de reconnaître que, depuis le Sommet de Copenhague de 1995, la situation de l'emploi dans le monde n'a guère évolué. Certes, le secteur des services représente 38% des emplois contre 34% il y a dix ans, mais le secteur agricole apporte encore 40% des emplois et l'industrie 21%. Mais avec 195 millions de chômeurs, leur pourcentage par rapport à la population active est quasiment inchangé. On ne constate aucune amélioration globale des conditions de travail et de la protection sociale. Soixante pour cent des travailleurs dans le monde sont privés de protection sociale. Une proportion écrasante de la population active mondiale ne gagne toujours pas assez pour accéder à une vie décente.

Devant la persistance de tous ces problèmes, un constat s'impose - et le rapport du Secrétaire général de l'ONU comme le projet de résolution de l'UIP que j'évoquais à l'instant le rappellent à juste titre - : l'emploi et le travail décent sont trop souvent relégués au second plan dans l'ordre des priorités économiques et sociales nationales et la plupart des pays n'ont pas de mécanisme permettant d'évaluer « l'impact des orientations sur l'emploi et le travail décent » (Rapport du SG, paragraphe 34).

M. le Président,

Ces dix dernières années, la mondialisation s'est soldée par une expansion du commerce, des délocalisations, par une mobilité accrue des capitaux par delà les frontières et par un surcroît de migrations de la main d'œuvre. Simultanément, nous avons assisté à des avancées technologiques et à une redistribution complète entre secteurs économiques (agriculture, services et secteur manufacturier) et au sein de chaque secteur, exerçant encore plus de pression sur les travailleurs comme sur les entreprises.

Cependant, ces changements n'ont pas été accompagnés – mieux, précédés - d'un effort comparable en matière d'éducation et de formation, de protection sociale et autres mesures volontaristes concernant le marché du travail, de sorte que les travailleurs puissent s'adapter et les entreprises se rééquiper. Certes, le tableau est incomplet, mais cette tendance est largement responsable de la pression à la baisse sur les salaires, de la précarité et des disparités grandissantes des emplois et de la disparition des acquis que nous voyons partout dans le monde.

En prélude à notre débat à l'UIP sur la création d'emplois et la sécurité de l'emploi à l'heure de la mondialisation, deux parlementaires – Mme. Elizabeth Salquero Carillo (Bolivie) et M. Osamah Abu Ghararah (Arabie Saoudite) - ont rédigé un rapport dont la conclusion est, entre autres, qu'il n'y a pas dans nos sociétés très complexes de solution unique à ce problème, mais plutôt un

faisceau complexe de politiques économiques et sociales devant être mises en œuvre à l'unisson.

Education et formation, reconstitution des protections sociales, politiques et lois du travail plus efficaces apparaissent donc comme les ingrédients indispensables de tout plan national de création d'emplois et notre organisation se propose d'en débattre en détail lors de sa prochaine Assemblée.

Bien qu'elle soit encore à l'état de projet, la résolution de l'Assemblée de l'UIP comporte un certain nombre de points concrets. Ainsi, elle recommande que la priorité soit donnée, en matière d'aide publique aux pays en développement, aux projets d'infrastructure les plus créateurs d'emplois dans les régions pauvres et pour les pauvres. De même, le projet de texte rappelle la nécessité de financements suffisants pour les personnes créant leur propre emploi, mais aussi pour les petites et micro-entreprises et les secteurs informels urbains

Mais surtout, la résolution de l'UIP, rappelle l'importance du dialogue social entre les trois principaux partenaires concernés, à savoir les travailleurs, les employeurs et le gouvernement. Alors que la mondialisation se fait de plus en plus pressante, ce dialogue s'impose plus que jamais si l'on veut que les gains de productivité soient équitablement répartis et que la croissance économique se traduise par des emplois nouveaux et de meilleure qualité.

En s'appuyant sur les fruits de ce dialogue, il est de la responsabilité prioritaire de chaque parlement de définir et de faire partager un véritable « projet » ouvert sur le monde et permettant de donner à chacun de nos concitoyens :

- un sens à l'effort personnel d'adaptation permanente qui est demandé à chaque citoyen : il a le droit de savoir d'où on part et où on veut aller !
- des contreparties personnelles à cet effort, tels que la sécurité de son parcours professionnel et la participation à la répartition équitable des gains de la croissance.

Avant de conclure, M. le Président, j'aimerais me réjouir publiquement de la collaboration croissante entre l'UIP et l'OIT. Quoi de plus naturel, sachant qu'il n'est pas une élection sans que l'emploi et les questions s'y rapportant ne figurent au centre du débat et que l'OIT, dans son Agenda pour le travail décent, se veut un porte-parole mondial éloquent en la matière ? Pour ne donner qu'un seul exemple de cette coopération, nous débattons actuellement de la participation de parlementaires aux Programmes pour le travail décent dans chaque pays, programmes qui permettent de préparer et mettre en œuvre l'aide de l'OIT aux bénéficiaires dans les Etats membres et qui constituent le cadre de la coopération de l'OIT avec chaque pays.

L'UIP sera heureuse de vous présenter l'année prochaine l'avancement de ses travaux, lorsque la Commission débatera à nouveau de ces questions. Nous vous souhaitons plein succès dans vos délibérations pour aller vers une

mondialisation plus juste et un développement humain durable qui sont les meilleurs garants de la paix.

Merci.